

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la susdite Municipalité, tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Barraute, en date du 6 février 2023, à 19 h 00. Sont présents à cette assemblée, les conseillers municipaux : Messieurs Jérôme Petit, Michel Gagnon, Joël Jobin et Guy Gignac et Mesdames Manon Plante et Marie-Joëlle Desrosiers. Formant quorum en la présence et sous la présidence de Mme Josseline Lepage, mairesse. Mme Josée Beauregard, directrice générale est aussi présente à la séance.

2023-0206-027

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Michel Gagnon, secondé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit et est par la présente adopté :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 janvier 2023
4. Adoption des comptes Municipalité de Barraute
5. Première période de questions
 - 5.1. Suivi
 - 5.1.1. Analyse des comptes à recevoir
 - 5.1.2. Eau potable 2022 – Consommation
 - 5.1.3. Suivi des dépenses travaux d'entretien – Mont-Vidéo
 - 5.1.4. Formation OPA
 - 5.1.5. CISSS – Rapport sur la qualité de l'air à l'aréna
 - 5.1.6. Salle de quilles
 - 5.1.7. Restaurant Aréna
 - 5.1.8. Campagne « M'as-tu vu ? »
6. Suivi des dossiers des conseillers
7. Vente terrain 6 453 890
8. MRC d'Abitibi – Dépôt Projet structurant
9. MRC d'Abitibi – Renouvellement de l'Entente de délégation de gestion
10. Prolongement 2^e Avenue
11. PG Solutions Paie – Offre de services « Aurora »
12. Bâtiments patrimoniaux – Assurances – Appui
13. Proclamation de la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive – Appui
14. Entreposage des rejets de tamis (5 946 334) – Appui permis CPTAQ
15. M. Normandin – Autorisation d'installer une barrière 5 380 205
16. Demande d'aide financière – Loisirs et sports A-T
17. AO Projet de sentiers 2023-2024 – Publication SEAO
18. Varia :
19. Deuxième période de questions
20. Levée de l'assemblée

2023-0206-028

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 JANVIER 2023

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 5 janvier 2023 soit et est par la présente adopté.

2023-0206-029

ADOPTION DES COMPTES MUNICIPALITÉ DE BARRAUTE

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par M. Guy Gignac et unanimement résolu que les comptes suivants, soient et sont par la présente adoptés et le paiement autorisé :

CHÈQUES JANVIER 2023

#36389	GLS - Frais de transport	19.97 \$
#36390	Hydro-Québec - Aréna	6 635.60 \$
#36391	SSQ Groupe financier - Prime décembre 2022	3 044.66 \$
#36392	MRC d'Abitibi - Redevances	56.40 \$
#36393	Canadien National - Permis location 10 ans	747.34 \$
#36394	Deshaies - Aréna	1 872.57 \$
#36395	Harnois Énergies - Dièsel	10 385.27 \$
#36396	Télébec	26.81 \$
#36397	H2Lab - Analyses	454.73 \$
#36398	Nortech - Soutien	264.44 \$
#36399	Offroy.ca - Système téléphonique	247.01 \$
#36400	Groupe d'embouteillage Pepsi - Aréna	1 360.97 \$
#36401	L'infuseur distribution - Aréna	449.59 \$
#36402	Nicole Désilets - Repas Noël Pompiers	733.50 \$
#36403	9428-7521 Québec Inc. (Mabo) - Réparation Cam 016	1 302.84 \$
#36404	Agence du revenu du Canada - DAS décembre 2022	10 434.91 \$
#36405	Revenu Québec - DAS décembre 2022	25 980.42 \$
#36406	SNC-Lavalin - Honoraires Principale Sud	29 339.85 \$
#36407	Les entreprises Hardy - Essence/Cert. Cadeau/Pièces	441.00 \$
#36408	Ultramar Parkland Corporation - Propane	1 151.51 \$
#36409	Groupe Conseil Novo SST - Frais de gestion Plomberie Germain Roy - Réparation fuite réseau aqueduc Mont-	3 971.42 \$
#36410	Vidéo	49 818.97 \$
#36411	Frito Lay Canada - Aréna	681.57 \$
#36412	Réseau Biblio de l'A-T - Cotisations 2023	13 804.01 \$
#36413	Le code Ducharme - Mise à jour	97.65 \$
#36414	UAP Inc. - Support garde-boue Cam 016	34.59 \$
#36415	Linde Canada - Renouvellement location bail	388.85 \$
#36416	Ministre des Finances - Bail quai Lac Fiedmont	82.78 \$
#36417	Alarme Val-d'Or - Raccordement centrale	206.96 \$
#36418	CAUAT - Répartition incendie 2023	1 797.56 \$
#36419	SSQ Groupe financier - Prime janvier 2023	3 044.66 \$
#36420	Canadien National - Passage à niveau	593.00 \$
#36421	Croix-Rouge Canadienne - Contribution annuelle	341.36 \$
#36422	PG Solution - Contrat entretien	13 943.00 \$
#36423	Mécanique Gélinas - Essence Pic 003/Cert. Cadeau	540.00 \$
#36424	Dépanneur Bé-Ja-My - Aréna/Essence Pic 006	161.47 \$
#36425	Ville d'Amos - Enfouissement	10 066.93 \$
#36426	Hydro-Québec - Éclairage public/Parc/Poste distribution	2 208.78 \$
#36427	Visa Desjardins - Canva/It Cloud	35.39 \$
#36428	Usinage Lacroix - Pièces Mac 004/Cam 011/Garage	670.43 \$

#36429	SNC-Lavalin - Fin surveillance travaux 13e Ave.	850.53 \$
#36430	Vidéotron - Aréna	91.93 \$
#36431	Centre du camion Mabo - Fitting Cam 007	51.17 \$
#36432	Annulé	- \$
#36433	Intermarché Barraute - Aréna/Hotel de ville	416.07 \$
#36434	FQM Assurances - Renouvellement	62 164.30 \$
#36435	Ultramar Parkland Corporation - Propane	1 250.93 \$
#36436	Buro Plus Gyva - Fournitures de bureau	281.08 \$
#36437	Vidéotron - Garage/Aréna	442.07 \$
#36438	Linde Cadada - Oxygène	287.21 \$
#36439	Propane Élite - Garage	635.54 \$
#36440	ADMQ - Renouvellement cotisation	983.13 \$
#36441	MRC d'Abitibi - Remboursement Subv. ADL	170.00 \$
#36442	Millaire & Godbout - Petits outils garage	45.42 \$
#36443	Aréo-Feu - Nettoyage des appareils respiratoires	116.41 \$
#36444	Centre de rénovation Barraute - Batteries/Sacs/Garage/Aréna/ Comité d'embellissement/Hôtel de ville	721.07 \$
#36445	Bell Mobilité	615.94 \$
#36446	SAAQ - Vignettes de conformité	85.56 \$
#36447	Laurence Tremblay - Frais de déplacement	100.00 \$
#36448	Hydro-Québec - Poste/Garage/4H	2 029.68 \$
#36449	Autobus Maheux - Transport	37.77 \$
#36450	Deshaies - Aréna	1 646.55 \$
#36451	Limerie R.D. Viens - Couteaux	367.92 \$
#36452	Millaire & Godbout - Phare Cam 011/Graisse/Huile	596.32 \$
#36453	Entandem - Licences 2023 Attente musicale UAP Inc. - Lumières Cam 007/Plug lumière Cam016/Réfecteurs	172.72 \$
#36454	Mac001/Mac004	205.44 \$
#36455	Centre du camion Mabo - Entretien Cam 007/Cam 016	581.67 \$
#36456	Pneus GBM - Pneu Mac 001	738.07 \$
#36457	MRC de la Vallée-de-l'Or - Recyclage	2 267.99 \$
#36458	Poste Canada - Timbres pour taxation	1 586.66 \$
#36459	L'Accueil d'Amos - Don	200.00 \$
#36460	Fabrique St-Jacques le Majeur - Don banque alimentaire	200.00 \$
#36461	Municipalité de Barraute - Petite caisse	829.38 \$
#36462	Vidéotron - Bureau/Bibliothèque Delisle, Marie-Line et Clément, Benoit - Remb. Acompte terrain 2e	114.86 \$
#36463	ave.	1 000.00 \$
#36464	École Notre-Dame du Sacré-Cœur - Polissage scène	200.00 \$
#36465	O' Bureau - Achat bières	735.84 \$
#36466	M.A.Y.A. - Confiseries Abitibi Aréna	280.08 \$
#36467	Hydro-Québec - Électricité	2 522.71 \$
#36468	Harnois Énergies - Dièsel	2 738.88 \$
#36469	Municipalité de La Corne - Frais pour tour	320.50 \$
#36470	9149-8386 Québec Inc. - Location guichet Aréna	926.45 \$
#36471	Josée Beauregard - Remb. Soins dentaire	132.00 \$
#36472	Vincent Levesque - Remb. Soins dentaire	363.00 \$
	Salaires Janvier 2023	48 579.61 \$
	Total	336 121.23 \$

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

SUIVI

ANALYSE DES COMPTES À RECEVOIR

Mme Beauregard présente l'état des comptes à recevoir au 6 février 2023.

EAU POTABLE 2022 – CONSOMMATION

Mme Beauregard dépose le rapport de consommation en eau potable pour l'année 2022. Une baisse de consommation d'eau potable de 7.8 gallons par personne par jour.

SUIVI DES DÉPENSES TRAVAUX D'ENTRETIEN – MONT-VIDÉO

Mme Beauregard explique le tableau sur les dépenses d'entretien des systèmes d'égout et d'eau potable au Mont-Vidéo.

FORMATION OPA

Notre directeur des travaux publics adjoints, M. Gauthier, suivra la formation en ligne sur l'OPA au coût de 1 480 \$ plus les taxes pour une durée de huit (8) jours afin qu'il soit certifié pour faire l'entretien et le prélèvement de l'eau potable. Cette formation sera suivie au garage municipal.

CISSS – RAPPORT SUR LA QUALITÉ DE L'AIR À L'ARÉNA

Suite au rapport du CISSS sur la qualité de l'air dans les installations de l'aréna municipal, une augmentation du taux de CO₂ a été constaté lors du tournoi M9-11 puisque la zamboni est utilisée deux (2) fois moins que lors d'un tournoi d'adulte. Des ajustements seront nécessaires durant la saison morte (mai à septembre) sur la zamboni pour diminuer son taux de CO₂ à bas régime selon les analyses de Toromont et du CISSS faites en novembre dernier d'une valeur approximative de 1 500 \$.

SALLE DE QUILLES

La salle de quilles est réouverte depuis le 30 janvier dernier et sur période de trois (3) jours par semaine (lundi, mardi et mercredi). Donc les ligues d'adultes qui contiennent six (6) équipes de trois (3) ou quatre (4) joueurs. La municipalité a engagé une personne au salaire de 15,00 \$ / heure pour une période de douze (12) à quinze (15) heures par semaine. Les joueurs devront défrayer un coût de cinq (5) dollars par partie. Des bouteilles d'eau, liqueur et chips sont à leur disposition à leur frais.

RESTAURANT ARÉNA

Nous procéderons à la recherche d'employés afin d'ouvrir le restaurant lors des tournois.

CAMPAGNE « M'AS-TU VU ? »

Le 7 février prochain de 11 h 30 à 12 h 20 aura lieu l'activité « M'as-tu vu ? ». Elle se déroulera sur le coin de la 9^e Avenue et de la 1^{ère} Rue Ouest où la traverse avec brigadier est présente.

SUIVI DES DOSSIERS DES CONSEILLERS

M. MICHEL GAGNON, DISTRICT # 1

Le 20 janvier dernier, une rencontre avec le CDEL a eu lieu. La SADC procédera à une analyse des boues afin que celles-ci soient conformes.

Une rencontre avec la mine Sayona a eu lieu avec la mairesse. Une journée maillage devrait être organisée sous peu. Le but de cette rencontre était de connaître leurs besoins et de travailler ensemble sur différents dossiers. La prochaine rencontre est prévue le 23 février prochain.

Le 25 janvier dernier, le Comité de suivi LAN de Sayona s'est réuni afin de se présenter à tous. La prochaine rencontre est prévue en mars.

De plus, les pompiers seront invités à une visite de la mine.

M. GUY GIGNAC, DISTRICT # 3

Nouveau représentant au comité d'embellissement en remplacement de M. Hardy.

MME MANON PLANTE, DISTRICT # 5

Une rencontre prochainement sera organisée avec Unijoie.

M. JÉRÔME PETIT, DISTRICT # 6

Une rencontre a eu lieu le 6 février dernier à l'Hôtel de ville avec la Foire du camionneur afin de penser à un autre circuit pour les courses de camion vu que les assurances seront beaucoup plus exigeantes et dispendieuses. Le but est de trouver un autre emplacement avant 2024-2025.

2023-0206-030

VENTE DU TERRAIN 6 453 890

- Attendu que ce terrain est situé au 688, Route 397 Sud près du garage municipal ;
- Attendu que l'étude de caractérisation des sols a été effectué pendant la période hivernale 2021-2022 disant que ces terrains sont conformes ;
- Attendu qu'une promesse de vente a été signée avec l'ancien directeur et maire le 11 février 2022 afin de vendre ce terrain à 9202-9065 Québec Inc ;
- Attendu que cette promesse de vente est échue depuis le 31 mai 2022 et aucun acompte a été versé jusqu'à aujourd'hui ;
- Attendu que ce terrain portant le cadastre 6 453 890 a une superficie de 31 250 pieds carrés ;
- Attendu que si l'entreprise 9202-9065 Québec Inc. est toujours intéressé d'acheter, une autre promesse d'achat devra être signée ;
- Attendu que les membres du Conseil voudraient exigés un plan d'implantation d'un bâtiment avant de procéder à cette vente ;
- Attendu que des vérifications seront faites auprès d'un avocat afin de s'assurer que nous sommes en loi d'exiger un tel plan ;

Il est proposé par M. Guy Gignac, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute procédera à la vérification auprès d'un avocat afin de s'assurer si nous avons le droit de demander un plan d'implantation avant de signer une autre promesse de vente avec 9202-9065 Québec Inc.

2023-0206-031

MRC D'ABITIBI – DÉPÔT PROJET STRUCTURANT

- Attendu que l'amélioration et la mise en valeur des espaces verts est une action prioritaire pour la Municipalité de Barraute afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens ;
- Attendu que la MRC d'Abitibi, par son programme « Projets structurants pour améliorer la qualité de vie de la population » aux résidents sur le territoire de la MRC d'Abitibi offre une aide financière à la réalisation de projets sur son territoire ;
- Attendu qu'un projet « Activités intergénérationnelles » sera déposé auprès de la MRC d'Abitibi ;

Il est proposé par M. Jérôme Petit, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que Mme Josée Beauregard, directrice générale et greffière-trésorière, soit par la présente mandatée et autorisée :

- à procéder au dépôt d'une demande d'aide financière à la MRC d'Abitibi dans le cadre de « Projets structurants pour améliorer la qualité de vie de la population résidant sur le territoire de la MRC d'Abitibi » pour le projet « activités intergénérationnelles » sur le territoire de la Municipalité de Barraute ;
- et à signer tous les documents requis, au nom de la Municipalité de Barraute dans le cadre de ladite demande.

2023-0206-032

MRC D'ABITIBI – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE GESTION

Attendu que l'Entente de Délégation de gestion auprès de la MRC d'Abitibi prendra fin le 31 mars prochain ;

Attendu que la Municipalité de Barraute désire renouveler leur adhésion à l'Entente de Délégation de gestion # 1056 ;

Il est proposé par M. Michel Gagnon, secondé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute délègue leur compétence à la MRC d'Abitibi et autorise Mme Josseline Lepage, mairesse, à signer l'Entente avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour la période du 1^{re} avril 2023 au 31 mars 2028.

2023-0206-033

PROLONGEMENT 2^E AVENUE

Attendu qu'une demande pour prolonger la 2^e Avenue a été faite auprès de la Municipalité de Barraute pour une nouvelle résidence ;

Attendu que ces terrains sont cadastrés depuis novembre 2022 ;

Attendu que l'estimation préliminaire des coûts est d'environ 235 000 \$ afin de brancher l'aqueduc, l'égout sanitaire et pluvial ainsi que les travaux de voirie ;

Attendu que la Municipalité de Barraute n'avait pas prévue ces travaux dans son budget 2023 ;

Attendu que la Municipalité de Barraute possède déjà des terrains à vendre sur la Place Lebel ;

Il est proposé par M. Michel Gagnon, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute ne prolongera pas la 2^e Avenue pour l'instant vu les coûts élevés non budgétés et de rencontrer ces acheteurs afin de leur proposer d'autres emplacements pour leur nouvelle construction.

2023-0206-034

PG SOLUTIONS PAIE – OFFRE DE SERVICE « AURORA »

Attendu que la Municipalité de Barraute a pris connaissance de l'offre de services « Aurora » ;

Attendu que cette offre de services comporte le changement du système de gestion des paies ;

Attendu que ce projet de modernisation des financiers nous propose donc de profiter d'un rehaussement extraordinaire de notre suite financière actuelle ;

Attendu que nous sommes donc dans l'obligation d'accepter cette offre sinon aucune mise à jour sera disponible avec notre service de paie actuel ;

Il est proposé par M. Guy Gignac, secondé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte l'offre de services de PG Solutions pour un nouveau système de gestion des paies.

2023-0206-035

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX – ASSURANCES – APPUI

Considérant que le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs ;

Considérant les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de

- favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec ;
- Considérant que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine ;
- Considérant l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens ;
- Considérant que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde ;
- Considérant que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine ;
- Considérant la lettre du conseiller en aménagement du territoire et en patrimoine de la MRC des Maskoutains, datée du 3 novembre 2022 ;
- Considérant la recommandation favorable à cette démarche du Conseil régional du patrimoine de la MRC des Maskoutains, datée du 16 novembre 2022 ;

Il est proposé par M. Guy Gignac, secondé par Mme Manon Plante et résolu à l'unanimité :

- de demander au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques ;
- de demander à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette solution ;
- de transmettre la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec APMAQ, à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

2023-0206-036

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

- Considérant que le 31 mars 2022, les élus de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* ;
- Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème *CRÉER DES LIENS et être bien entourés* ;
- Considérant que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le

renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année ;

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

Considérant qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

En conséquence, le Conseil municipal de la Municipalité de Barraute lors de sa séance ordinaire du 6 février 2023 proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème *CRÉER DES LIENS et être bien entourés*.

2023-0206-037

ENTREPOSAGE DES REJETS DE TAMIS (5 946 334) – APPUI PERMIS CPTAQ

Attendu que les membres du Conseil ont pris connaissance d'une demande d'appui pour un permis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) sur le cadastre 5 946 334 mais venant du cadastre 5 380 174, lors d'un surplus de tamisage ;

Attendu que cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur sur le territoire de Barraute ;

Attendu que l'autorisation de cette demande par la CPTAQ, n'aura aucune incidence sur le développement éventuel d'une quelconque activité agricole dans ce secteur ;

En conséquence, il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par M. Guy Gignac et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute appuie fortement la demande de permis à la CPTAQ pour l'entreposage des rejets de tamis de ¼ à 1 pouce sur le cadastre 5 946 334 mais venant du cadastre 5 380 174.

2023-0206-038

M. NORMANDIN – AUTORISATION D'INSTALLER UNE BARRIÈRE AU 5 380 205

Attendu que les membres du Conseil ont pris connaissance d'une demande de M. Normandin concernant l'installation d'une barrière sur le chemin de la municipalité portant le cadastre 5 380 205 qui est situé près de sa résidence ;

Attendu que la Municipalité possède une caméra près de l'entrée dudit chemin ;

Attendu que M. Normandin s'engage à installer une barrière à l'endroit que la municipalité le désire et y remettre une clé ;

Attendu que M. Normandin contactera la municipalité avant de procéder à cette installation afin que ce soit conditionnel pour accéder à la réserve des pompiers ;

Attendu que M. Normandin s'engage également à ne pas tenir responsable la Municipalité de Barraute, si jamais, il y arrivait un accident sur ce chemin ;

Il est proposé par M. Jérôme Petit, secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte la demande de M. Normandin pour l'installation d'une barrière sur le chemin appartenant à la municipalité portant le cadastre 5 380 205.

2023-0206-039

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LOISIRS ET SPORTS ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Attendu que la Municipalité de Barraute est admissible au programme de soutien financier L'Unique de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue dans le volet

Matériel de jeu libre ;

- Attendu que la municipalité peut aller chercher un montant allant jusqu'à 2 000 \$ en matériel de jeu libre ;
- Attendu que nous devons contribuer financièrement à 25 % minimum du projet ;
- Attendu que cette aide financière nous aidera à se procurer des jeux libres comme par exemple des ballons, des jeux de sociétés et tout matériel servant au camp de jour ;
- Attendu que le formulaire de demande devra être complété avant le 17 février prochain 16 heures ;
- Attendu que la municipalité s'engage à faire ses achats avant le 31 mars 2023 et de compléter le rapport final avec pièces justificatives avant le 1^{re} juin 2023 ;

Il est proposé par Mme Manon Plante, secondé par M. Guy Gignac et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute autorise M. Vincent Levesque, directeur du service loisir et développement à déposer une demande d'aide financière à Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue et à signer tous documents à cet effet.

2023-0206-040

AO PROJET DE SENTIERS 2023-2024 – PUBLICATION SEAO

- Attendu que la Municipalité de Barraute a mandaté, et ce gratuitement, Énergam pour la rédaction de l'appel d'offre pour la construction de pistes de vélo de montagne au Mont-Vidéo ;
- Attendu que les membres du Conseil ont pris connaissance de cet appel d'offre 2023-MTV ;
- Attendu que la municipalité affichera sur le SEAO ce devis afin d'avoir des soumissions pour la réalisation de ces travaux ;

Il est proposé par Mme Manon Plante, secondé par M. Guy Gignac et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte l'appel d'offre 2023-MTV d'Énergam et d'autoriser la directrice générale à le publier sur le SEAO. L'ouverture des soumissions est prévue le 6 mars prochain à 18 h 30 en séance extraordinaire.

VARIA

CHATS ERRANTS

La directrice générale rencontrera l'inspecteur afin de s'assurer que des infractions seront émises en règle avec la réglementation sur les animaux.

SAYONA – BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

La mairesse informe les membres du Conseil que Sayona nous offrirait deux (2) bornes de recharge électrique.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen s'informe sur la fréquence des tests de potabilité de l'eau.

2023-0206-041

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Jérôme Petit de lever la présente assemblée à 20 h 16.

Mme Josseline Lepage
Mairesse

Mme Josée Beauregard
Directrice générale